République Française

Commune de Domloup
Département d'Ille et Vilaine, Canton de Châteaugiron

Conseil municipal

Séance du lundi 6 mai 2019

Compte-rendu

Extrait du registre des délibérations

Le lundi six mai deux mille dix neuf, à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 2 mai 2019, s'est réuni en séance publique à la Mairie de DOMLOUP.

Étaient présents : M.M Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Pierre AUBRÉE, Catherine LAINÉ, Daniel PRODHOMME, Chantal AUBRÉE, Katell BEUCHER, Sandrine BOUCARD, Goulven DONNIOU, Marie-Anne EON, Sylvie FILÂTRE, Catherine GUIBERT, Isabelle L'HOMME, Géraldine MARTIN, Michel MERCIER,

Absents excusés : M.M Jean-François BOTHAMY (pouvoir à Sébastien CHANCEREL), Jean-Marc DESHOMMES, Yves LE GALL (pouvoir à Daniel PRODHOMME), Laurent PIROT, Véronique SICART

Monsieur Daniel PRODHOMME est élu secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire préside la séance et expose ce qui suit.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 1er avril 2019

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 1er avril 2019 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal, avant son adoption définitive.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Approuve** le procès-verbal de la séance du lundi 1er avril 2019.

2- Finances/Approbation des Comptes de Gestion 2018/ Budget principal, et Budgets annexes : « assainissement », « boulangerie », « café-restaurant », « lotissement communal rue de Hédé »

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire, sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

Approuve le Compte de gestion 2018 du Budget principal ainsi que des budgets annexes « assainissement », « boulangerie », « café-restaurant », « lotissement communal rue de Hédé » établis par Madame la Trésorière. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3- Finances/ Approbation du Compte Administratif 2018/ Budget général

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice	720 365.30 €
Recettes de l'exercice	1 721 710.27 €
Résultat d'investissement de l'exercice	1 001 344.97 €
Déficit reporté	- 887 663.19 €
Résultat d'investissement de clôture	113 681.78 €

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	2 423 394.65 €
Recettes de l'exercice	3 015 997.43 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	592 602.78 €
Excédent reporté	880 725.22 €
Résultat de fonctionnement de clôture	1 473 328.00 €

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2018.

Avant de procéder au vote, la Présidente de l'assemblée préalablement élue par le Conseil municipal, Madame Sylviane GUILLOT, constate que Monsieur Jacky LECHÂBLE, en sa qualité de Maire lors de l'exécution du budget 2018 a quitté la salle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote), le Conseil Municipal

Approuve le Compte administratif 2018 du Budget général tel que présenté ci-dessus.

4- Finances/ Approbation du Compte Administratif 2018/ Budget annexe « assainissement »

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice	27 461.54 €
Recettes de l'exercice	12 190.42 €
Résultat d'investissement de l'exercice	-15 271.12 €
Excédent reporté	50 029.77 €
Résultat d'investissement de clôture	34 758.65 €

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	28 990.36 €
Recettes de l'exercice	73 567.40 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	44 577.04 €
Excédent reporté	64 980.30 €

Résultat de fonctionnement de clôture	109 557.34 €

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2018.

Avant de procéder au vote, la Présidente de l'assemblée préalablement élue par le Conseil municipal, Madame Sylviane GUILLOT, constate que Monsieur Jacky LECHÂBLE, en sa qualité de Maire lors de l'exécution du budget 2018 a quitté la salle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote), le Conseil Municipal

Approuve le Compte administratif 2018 du Budget annexe « assainissement » tel que présenté ci-dessus.

5- Finances/ Approbation du Compte Administratif 2018/ Budget annexe « Boulangerie »

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice	11 443.85 €
Recettes de l'exercice	11 150.27 €
Résultat d'investissement de l'exercice	-293.58 €
Déficit reporté	-11 150.27 €
Résultat d'investissement de clôture	-11 443.85 €

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	2 402.92 €

Recettes de l'exercice	13 846.77 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	11 443.85 €
Excédent reporté	0.00 €
Résultat de fonctionnement de clôture	11 443.85 €

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2018.

Avant de procéder au vote, la Présidente de l'assemblée préalablement élue par le Conseil municipal, Madame Sylviane GUILLOT, constate que Monsieur Jacky LECHÂBLE, en sa qualité de Maire lors de l'exécution du budget 2018 a quitté la salle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote), le Conseil Municipal

Approuve le Compte administratif 2018 du Budget annexe « Boulangerie » tel que présenté ci-dessus.

6- Finances/ Approbation du Compte Administratif 2018/ Budget annexe « Café-restaurant »

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice	2 287.93 €
Recettes de l'exercice	2 229.23 €
Résultat d'investissement de l'exercice	-58.70 €
Déficit reporté	-2 229.23 €
Résultat d'investissement de clôture	-2 287.93 €

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	1 898.26 €
Recettes de l'exercice	6 828.80 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	4 930.54 €
Excédent reporté	8 416.13 €
Résultat de fonctionnement de clôture	13 346.67 €

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2018.

Avant de procéder au vote, la Présidente de l'assemblée préalablement élue par le Conseil municipal, Madame Sylviane GUILLOT, constate que Monsieur Jacky LECHÂBLE, en sa qualité de Maire lors de l'exécution du budget 2018 a quitté la salle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote), le Conseil Municipal

Approuve le Compte administratif 2018 du Budget annexe « Café-restaurant » tel que présenté ci-dessus.

7- Finances/ Approbation du Compte Administratif 2018/ Budget annexe « Lotissement communal rue de Hédé »

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice	0.00 €
Recettes de l'exercice	0.00 €
Résultat d'investissement de l'exercice	0.00 €
Déficit reporté	0.00 €
Résultat d'investissement de clôture	0.00 €

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	0.00 €
Recettes de l'exercice	0.00 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	0.00 €
Excédent reporté	0.00 €
Résultat de fonctionnement de clôture	0.00 €

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2018.

Avant de procéder au vote, la Présidente de l'assemblée préalablement élue par le Conseil municipal, Madame Sylviane GUILLOT, constate que Monsieur Jacky LECHÂBLE, en sa qualité de Maire lors de l'exécution du budget 2018 a quitté la salle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote), le Conseil Municipal

Approuve le Compte administratif 2018 du Budget annexe « Lotissement communal rue de Hédé » tel que présenté ci-dessus.

8- Affectation des résultats constatés au compte administratif 2018 du Budget Général

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats constatés au compte administratif 2018 du Budget général tels que présentés dans le tableau ci-après :

Reprise définitive des résultats au BP 2019	Montant €
Solde d'exécution de la section de fonctionnement	1 473 328.00
Solde d'exécution de la section d'investissement	113 681.78
Solde des restes à réaliser en investissement (pris en compte lors du vote du budget 2019)	301 649.37
Besoin de financement	-
Affectation du résultat de la section de fonctionnement pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement = recette d'investissement (article 1068)	1 473 328.00
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	0.00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Décide** la reprise définitive des résultats constatés au compte administratif 2018 du Budget Général au budget primitif 2019, tels que présentés dans le tableau ci-dessus.
- ✓ **Décide** d'affecter la somme de 1 473 328.00 € à l'article 1068.

9- Affectation des résultats constatés au compte administratif 2018 du Budget annexe « assainissement »

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats constatés au compte administratif 2018 du Budget annexe « assainissement » tels que présentés dans le tableau ci-après :

Reprise définitive des résultats au BP 2019	Montant €
Solde d'exécution de la section de fonctionnement	109 557.34
Solde d'exécution de la section d'investissement	34 758.65
Solde des restes à réaliser en investissement	0.00
Besoin de financement	-
Affectation du résultat de la section de fonctionnement en recette d'investissement (article 1068)	0.00
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	109 557.34
Excédent d'investissement reporté (R001)	34 758.65

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Décide** la reprise définitive des résultats constatés au compte administratif 2018 du Budget annexe « assainissement » au budget primitif 2019, tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

10- Affectation des résultats constatés au compte administratif 2018 du Budget annexe « Boulangerie »

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats constatés au compte administratif 2018 du Budget annexe « Boulangerie » tels que présentés dans le tableau ci-après :

Reprise définitive des résultats au BP 2019	Montant €
Solde d'exécution de la section de fonctionnement	11 443.85
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 11 443.85
Solde des restes à réaliser en investissement	0.00
Besoin de financement	- 11 443.85
Affectation du résultat de la section de fonctionnement en recette d'investissement (article 1068)	11 443.85
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	0.00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Décide** la reprise définitive des résultats constatés au compte administratif 2018 du Budget annexe « Boulangerie » au budget primitif 2019, tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

- ✓ **Décide** d'affecter la somme de 11 443.85 € à l'article 1068

11- Affectation des résultats constatés au compte administratif 2018 du Budget annexe « Café-restaurant »

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats constatés au compte administratif 2018 du Budget annexe « Café-restaurant » tels que présentés dans le tableau ci-après :

Reprise définitive des résultats au BP 2019	Montant €
Solde d'exécution de la section de fonctionnement	13 346.67
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 2 287.93
Solde des restes à réaliser en investissement	0.00
Besoin de financement	- 2 287.93
Affectation du résultat de la section de fonctionnement en recette d'investissement (article 1068)	2 287.93
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	11 058.74

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Décide** la reprise définitive des résultats constatés au compte administratif 2018 du Budget annexe « Café-restaurant » au budget primitif 2019, tels que présentés dans le tableau ci-dessus.
- ✓ **Décide** d'affecter la somme de 2 287.93 € à l'article 1068

12- Finances/Budget général/ Décision modificative n°1

Suite à l'approbation du compte administratif 2018 et au vote de l'affectation des résultats de l'exercice 2018 au budget primitif 2019, il conviendrait d'effectuer les mouvements de crédits budgétaires présentés en annexe à la présente délibération

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Approuve** la décision modificative n°1 en sections de fonctionnement et d'investissement du Budget Général telle que présentée en annexe à la présente délibération.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tous les documents s'y rapportant

13- Finances/Budget annexe « assainissement »/ Décision modificative n°1

Suite à l'approbation du compte administratif 2018 et au vote de l'affectation des résultats de l'exercice 2018 au budget primitif 2019, il conviendrait d'effectuer les mouvements de crédits budgétaires présentés en annexe à la présente délibération

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Approuve** la décision modificative n°1 en sections de fonctionnement et d'investissement du Budget annexe « assainissement » telle que présentée en annexe à la présente délibération.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tous les documents s'y rapportant

14- Finances/Budget annexe « Boulangerie »/ Décision modificative n°1

Suite à l'approbation du compte administratif 2018 et au vote de l'affectation des résultats de l'exercice 2018 au budget primitif 2019, il conviendrait d'effectuer les mouvements de crédits budgétaires présentés en annexe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Approuve** la décision modificative n°1 en sections de fonctionnement et d'investissement du Budget annexe « Boulangerie » telle que présentée en annexe à la présente délibération.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tous les documents s'y rapportant

15- Finances/Budget annexe « Café-restaurant »/ Décision modificative n°1

Suite à l'approbation du compte administratif 2018 et au vote de l'affectation des résultats de l'exercice 2018 au budget primitif 2019, il conviendrait d'effectuer les mouvements de crédits budgétaires présentés en **annexe** à la présente délibération

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Approuve** la décision modificative n°1 en sections de fonctionnement et d'investissement du Budget annexe « Café-restaurant » telle que présentée en **annexe** à la présente délibération.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tous les documents s'y rapportant

16- Finances/Tarifs communaux applicables au 1er septembre 2019

La Commission de finances réunie le lundi 29 avril dernier, propose au Conseil municipal d'adopter les tarifs municipaux, à compter du 1er septembre 2019, tels qu'ils apparaissent dans le tableau récapitulatif ci-après :.

Vu l'indice 1.1 % des Prix à la Consommation en mars 2019, la Commission des finances a décidé:

- ✓ D'appliquer une augmentation des tarifs sur une base de 1 % sauf exception notamment pour :
  - Les encarts publicitaires dans le bulletin municipal et le guide d'accueil
  - Le marché hebdomadaire (droits de place)
  - La programmation culturelle
  - L'adhésion aux activités ados et pré-ados
  - L'adhésion à l'école multisports

D'autre part concernant l'accueil périscolaire et extrascolaire, la Commission finances a décidé un tarif majoré de +5 € pour les enfants provenant d'une commune extérieure, membre du Pays de Châteaugiron Communauté et de + 15 € pour les enfants provenant de communes hors PCC. Aussi, les ¼ d'heures supplémentaires au-delà de 19 h seraient facturés à 15 € (au lieu de 2 € actuellement)

Madame Catherine LAINÉ, adjointe en charge des finances présente l'ensemble des tarifs au conseil.

	TARIFS 2019-2020 en €
CONCESSIONS DE CIMETIERE ET COLOMBARIUM	
*Concessions cimetière 15 ans	233
*Concessions cimetière 20 ans	292
*Concessions cimetière 30 ans	409
*Concessions cimetière enfants (nouveaux nés jusqu'à la 11ème année)	Gratuité
*Concessions cavurnes 15 ans	233
*Concessions cavurnes 20 ans	292
*Concessions cavurnes 30 ans	409
*Concessions colombarium 15 ans	512
*Concessions colombarium 20 ans	638

*Concessions colombarium 30 ans	910
*Dispersion des cendres	Gratuité

PUBLICITE PARUE DANS LE BULLETIN MUNICIPAL ET LE GUIDE D'ACCUEIL			

*Encart publicitaire dans le bulletin municipal :	300
o Première année d'installation de l'entreprise à DOMLOUP (la gratuité concerne les entreprises installées depuis le 1/01 de l'année N-1 de publication de l'encart publicitaire)	Gratuité

PHOTOCOPIES

*Format A 4	0.35
*Format A 3	0.48
*Format A 4 Recto Verso	0.48
*Format A 3 Recto Verso	0.60

Gratuité des photocopies "noir et blanc" pour les associations de DOMLOUP

BIBLIOTHEQUE/CYBERESPACE	Territoire CCPC	Hors Territoire CCPC
*Impression noir et blanc	0.35	0.35
*Impression couleur	0.70	0.70
*Module formation deux heures (carte adhérent obligatoire)	Gratuit	Gratuit

PROGRAMMATION CULTURELLE

o Tarif A : Droits d'entrée à un spectacle proposé par des artistes,
compagnies, troupes, **groupes professionnels**

Tarif adulte	10,00
Tarif enfant (-12ans)	8,00
Tarif enfant (-6 ans)	Gratuité

o Tarif B : Droits d'entrée à un spectacle proposé par des artistes,
compagnies, troupes, **groupes amateurs**

Tarif adulte	8,00
Tarif enfant (-12ans)	5,00
Tarif enfant (-6 ans)	Gratuité

o Tarif C : Droits d'entrée à un spectacle proposé par des artistes,
compagnies, troupes, **groupes locaux**

Tarif adulte	5,00
Tarif enfant (-12ans)	3,00
Tarif enfant (-6 ans)	Gratuité

LOCATION DE LA SALLE DU CLOS SAINT JEAN	Habitants de Domloup	Personnes extérieures
*Location de 14h00 à 1h00	113	227
*Location pour une journée de 8h00 à 1h00	227	454
*location pour deux journées	330	662
*Forfait vaisselle	10	

Gratuité Associations communales, Personnel communal, Conseillers communaux
et membres du CCAS (possibilité d'effectuer un don au profit du CCAS) limité à 1 fois par an pour les personnes physiques

LOCATION SALLE DES FÊTES COMPLEXE ALBERT CAMUS	Habitants de Domloup	Personnes extérieures
*Location de 14h00 à 1h00	168	337
*Location de 8h00 à 1h00	337	674
*Forfait vaisselle	10	

Gratuité Associations communales, Personnel communal, Conseillers communaux
et membres du CCAS (possibilité d'effectuer un don au profit du CCAS)limité à 1 fois par an pour les personnes physiques

LOCATION SALLE MARCEL MARCEAU	Associations de Domloup	Associations extérieures
*Location demi-journée	gratuit	227
*Location journée	gratuit	455

LOCATION DE SALLES POUR DES RÉUNIONS	
*Location salles pour réunions organisées par des syndics de copropriété de Domloup	64
*Location salles pour autres réunions	128
*Location salles pour réunions organisées par les candidats locaux aux élections	Gratuité
*Location salle pour réunions ou manifestations organisées par les associa-tions d'une commune de la CCPC, une commune de la CCPC, la CCPC	Forfait de 100€

DIVERS	
*Perte de clé des salles louées (par clé)	50,00
*Forfait prise en charge animaux domestiques	20,00

	Territoire CCPC	Hors Territoire CCPC
*Location du terrain de foot synthétique	80,00	100,00
*Location tapis plombé de la salle des sports commune hors CCPC		100,00

MARCHE HEBDOMADAIRE : DROITS DE PLACE	
*Abonnés : tarification trimestrielle Soit Nombre de vendredis par trimestre -2 (prise en compte des vendredis des vacances scolaires)	Droit fixe : 2,00€ + 0,50€ du mètre linéaire
*Passagers	Droit fixe : 2,00€ + 0,50€ du mètre linéaire
*Camions d'outillage et de vente au déballage	Droit fixe : 30,50€

Accueil périscolaire (garderie matin et soir)		
o Tarif à la ½ heure		
Si Quotient familial est :		
≤ 500		0.41
de 501€ à 800€		0.47
de 801€ à 1200€		0.52
de 1201€ à 1600€ ou famille d'accueil		0.55
de 1601€ à 2 500€		0.58
de 2501€ à 3000€		0.63
>3000€		0.69
o 1/2 heure pour les habitants d'une commune membre de la CCPC	tarif selon quotient + 0,20€	
o 1/2 heure pour les habitants d'une commune hors CCPC	tarif selon quotient + 0,30€	
Goûter		0.37
o Au-delà de 19h et par 1/4 d'h supplémentaires		15,00

Accueil périscolaire (mercredi hors vacances)	
o Matinée hors repas pour les habitants de Domloup	
Si Quotient familial est :	
≤ 500	2,25
de 501€ à 800€	2,55
de 801€ à 1200€	2,85
de 1201€ à 1600€ ou famille d'accueil	3,00
de 1601€ à 2 500€	3,15
de 2501€ à 3000€	3,45
>3000€	3,75
o pour les habitants d'une commune membre de la CCPC	Tarif selon quotient + 5 €
o pour les habitants d'une commune hors CCPC	Tarif selon quotient +8 €

o Après-midi hors repas pour les habitants de Domloup

Si Quotient familial est :	
≤ 500	3,00
de 501€ à 800€	3,40
de 801€ à 1200€	3,80
de 1201€ à 1600€ ou famille d'accueil	4,00
de 1601€ à 2 500€	4,20
de 2501€ à 3000€	4,60
>3000€	5,00
o pour les habitants d'une commune membre de la CCPC	Tarif selon quotient + 5 €
o pour les habitants d'une commune hors CCPC	Tarif selon quotient + 8 €

o Journée hors repas pour les habitants de Domloup

Si Quotient familial est :	
≤ 500	5,25
de 501€ à 800€	5,95
de 801€ à 1200€	6,65
de 1201€ à 1600€ ou famille d'accueil	7,00
de 1601€ à 2 500€	7,35
de 2501€ à 3000€	8,05
>3000€	8,75
o pour les habitants d'une commune membre de la CCPC	Tarif selon quotient +10 €
o pour les habitants d'une commune hors CCPC	Tarif selon quotient +16 €
o Au-delà de 19h et par 1/4 d'h supplémentaires	15.00

RESTAURATION MUNICIPALE

o Repas scolaires :

Si Quotient familial est :	
≤ 500	2.95
de 501€ à 800€	3.34
de 801€ à 1200€	3.74
de 1201€ à 1600€ ou famille d'accueil	3.93
de 1601€ à 2 500€	4.13
de 2501€ à 3000€	4.52
>3000€	4.92
Enfants non domiciliés dans la commune	tarif selon quotient + 1,20€

o Autres :

Personnel communal, animateurs	4.14
enseignants	6.21
Repas livrés hors portage	6.21
Repas servis le mercredi aux personnes de plus de 60 ans	8.90

ACCUEIL DE LOISIRS extrascolaires (vacances)

o Journée hors repas pour les habitants de Domloup

Si Quotient familial est :	
≤ 500	7.77
de 501€ à 800€	8.81
de 801€ à 1200€	9.84
de 1201€ à 1600€ ou famille d'accueil	10.36
de 1601€ à 2 500€	10.88
de 2501€ à 3000€	11.91

>3000€		12.95
o Journée hors repas pour les habitants d'une commune membre de la CCPC		tarif selon quotient + 3,50€
o Journée hors repas pour les habitants d'une commune hors CCPC		tarif selon quotient + 6,50€
o Demi-journée hors repas pour les habitants de Domloup		
Si Quotient familial est :		
≤ 500		5.62
de 501€ à 800€		6.37
de 801€ à 1200€		7.12
de 1201€ à 1600€ ou famille d'accueil		7.50
de 1601€ à 2 500€		7.87
de 2501€ à 3000€		8.62
>3000€		9.37
o Demi-journée hors repas pour les habitants d'une commune membre CCPC		tarif selon quotient + 1,75€
o Demi-journée hors repas pour les habitants d'une commune hors CCPC		tarif selon quotient + 3,25€
o Au-delà de 19h et par 1/4 d'h supplémentaires		15,00
ACCUEIL DE LOISIRS : ACTIVITES		
*Activités réalisés sur site		gratuit
*Activité piscine INOXIA		2,85
	Cat A	5,00
	Cat B	8,00
	Cat C	12,00
	Cat D	15,00
	Cat E	20,00
	Cat F	25,00
*Stages AFPS		50,00
*Adhésion activités ados et pré-ados stage multisports/activités sur plusieurs jours		10,00
ADHESION ECOLE MULTISPORTS		60,00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Décide** d'appliquer les tarifs tels que présentés à compter du 1er septembre 2019.

- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tous les documents s'y rapportant

17- Finances/ Durée d'amortissement acquisition d'un déherbeur thermique

Pour rappel, la commune de Domloup a fait en 2015 l'acquisition conjointe avec les communes de Châteaugiron et de Noyal sur Vilaine, d'un désherbeur thermique pour les services techniques.

La participation de la commune de Domloup pour cet achat a été d'un montant de 4 244.37 €.

Il est proposé au Conseil d'amortir sur une durée de **5 ans** ce bien, pour un **montant annuel de 848.87 €**. En 2019 seraient amorties deux années soit la somme de 1697.74 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Décide** d'amortir l'acquisition du désherbeur thermique sur une durée de **5 ans.**
- ✓ **Précise** que le montant annuel de l'amortissement s'élèvera à la somme de **848.87 €**
- ✓ **Décide** d'amortir exceptionnellement sur l'exercice 2019, deux années pour un montant de 1 697.74 €
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tous les documents s'y rapportant

18- Vie associative/Demande de subvention/Association le « Monde Magique d'Evann »

La Commune est sollicitée par l'association « Le monde magique d'Evann » afin d'obtenir une subvention dans le cadre d'un spectacle de magie organisé à Saint Aubin du Pavail le samedi 8 juin prochain.

Il s'agit d'une association Domloupéenne qui a pour but d'aider Evann, né le 26 août 2001, dans son combat contre une maladie neuromusculaire congénitale dont il est atteint depuis sa naissance. Notamment, dans sa vie quotidienne en lui donnant accès à des équipements et activités adaptés à son handicap : véhicule spécialisé, aménagement de son logement, accessoires de magie et matériel de spectacle … Il est proposé au Conseil d'aider cette association pour un montant de **300 €**.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Décide** d'attribuer à l'association « Le monde magique d'Evann » une subvention d'un montant de **300 €**.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tous les documents s'y rapportant

19- Ressources humaines/ Avancement de grade/ Modification du tableau des effectifs

En raison de l'avancement de grade d'un agent après avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, il est proposé au Conseil de procéder à la création d'un poste correspondant au sein du service administratif.

	Création de poste
Filière administrative	1 poste de Rédacteur Principal de 1ère classe

Vu le dossier de l'agent ;
Vu l'avis favorable du Comité Technique du CDG 35 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Décide** de créer un poste au sein du service administratif au grade de Rédacteur Principal de 1ère classe.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tous les documents s'y rapportant